

Digital Networks Act

UNE ÉTAPE INDISPENSABLE POUR LA SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE EUROPÉENNE, MAIS UN TEXTE ENCORE INSUFFISANT SUR LE PLAN INDUSTRIEL, STRATÉGIQUE ET SOCIAL. POUR LA CFE CGC MÉTALLURGIE, CETTE INITIATIVE EUROPÉENNE VA DANS LE BON SENS MAIS PAS ENCORE ASSEZ LOIN.

La proposition de **Digital Networks Act (DNA)** marque une **prise de conscience tardive mais nécessaire** de l'importance stratégique des infrastructures numériques pour l'avenir industriel, économique et social de l'Union européenne. En affirmant la nécessité de moderniser, d'harmoniser et de simplifier le cadre réglementaire des télécommunications, la Commission européenne reconnaît enfin que la **connectivité est devenue une infrastructure critique**, au même titre que l'énergie ou les transports, conditionnant l'ensemble des chaînes de valeur industrielles.

Dans un contexte de **concurrence mondiale exacerbée**, face à des stratégies industrielles offensives mises en œuvre par les États Unis et la Chine, l'ambition affichée du DNA de renforcer la **souveraineté numérique européenne** constitue une orientation que la CFE CGC Métallurgie ne peut que saluer. Le passage d'un empilement de directives et règlements à un **règlement unique directement applicable**, sur le modèle du RGPD, va dans le sens d'un marché plus intégré et plus lisible pour les acteurs industriels européens.

La connectivité est devenue une infrastructure critique, au même titre que l'énergie ou les transports.

Le DNA affirme clairement que les réseaux fixes, mobiles, satellitaires et sous marins sont un **socle indispensable à la transformation numérique**, à l'essor de l'intelligence artificielle, au cloud, à l'industrie 4.0 et à la transition écologique. Cette reconnaissance est essentielle pour une filière télécoms européenne aujourd'hui fragilisée par :

- *une pression concurrentielle asymétrique*
- *une fragmentation réglementaire persistante*
- *un manque chronique de visibilité sur le retour sur investissement.*

Pour les salariés de la Métallurgie, très présents chez les **équipementiers télécoms**, les intégrateurs, les sous traitants industriels et les opérateurs de réseaux, cette reconnaissance constitue un signal positif : **il n'y a pas de souveraineté numérique sans industrie européenne des réseaux et sans compétences technologiques maîtrisées sur le territoire.**

Pour autant, la fédération de la CFE-CGC Métallurgie considère que le Digital Networks Act, en l'état, demeure en deçà des enjeux industriels qu'il prétend adresser.

Si le texte vise à stimuler l'investissement, il ne prévoit **aucune véritable préférence européenne explicite** dans les politiques publiques de connectivité.

Or, sans mécanismes clairs favorisant les technologies, les équipements et les solutions développées et produites en Europe, le risque demeure que les investissements soutenus

Digital Networks Act : encore insuffisant sur le plan industriel, stratégique et social pour la CFE-CGC Métallurgie

par des fonds publics européens continuent de bénéficier principalement à des acteurs extra européens : on estime que 20% des financements des start-up servent à payer les services numériques états-unis.

De la même manière, la création d'un "passeport unique" pour les opérateurs et l'harmonisation accrue du marché, si elles peuvent favoriser l'émergence d'acteurs paneuropéens, **ne garantissent en rien le maintien ni le développement d'une base industrielle solide en Europe**, notamment dans les segments les plus intensifs en R&D et en emplois qualifiés.

L'harmonisation du marché ne garantit pas le maintien d'une base industrielle solide en Europe.

La CFE-CGC Métallurgie alerte également sur un effet délétère potentiel du DNA : l'harmonisation réglementaire et la recherche d'économies d'échelle risquent de favoriser les grands groupes. Ces derniers sont dans leur immense majorité extra-européens. Ce mouvement se ferait au détriment des acteurs industriels européens plus fragmentés, avec des conséquences possibles en termes de restructurations, de concentration accrue et de pertes d'emplois industriels. **Rendre le marché européen des télécommunications totalement intégré sans mettre en place des acteurs européens de même puissance que ceux chinois ou américains, serait dramatiquement contre-productif.**

Comme pour d'autres initiatives européennes récentes, le DNA aborde principalement la

transformation du secteur sous un angle **technique, réglementaire et concurrentiel**, en laissant largement de côté ses **conséquences sociales**.

Or, la modernisation des réseaux (virtualisation, cloudification, automatisation, IA) entraîne une **recomposition profonde des métiers**, tant chez les équipementiers que chez les opérateurs télécoms :

- *évolution rapide des compétences,*
- *obsolescence accélérée de certains savoir-faire,*
- *accroissement des besoins en formation continue et en reconversion.*

Sans politique d'anticipation sociale structurée, cette transformation risque d'alimenter des suppressions d'emplois, des externalisations ou une précarisation du travail, y compris dans des entreprises historiquement industrielles et technologiques.

La CFE-CGC Métallurgie salue le lien établi entre le Digital Networks Act et la révision du Cybersecurity Act (CSA 2.0), qui fait de la conformité en matière de cybersécurité et de chaîne d'approvisionnement une condition d'accès au marché européen.

Cette orientation va dans le sens d'une protection accrue de l'écosystème industriel européen et de la reconnaissance du rôle des fournisseurs de confiance. Toutefois, cette exigence doit s'accompagner d'une véritable stratégie industrielle, permettant aux acteurs européens de rester compétitifs en capacité d'innovation, en coûts et en volumes.

Sans anticipation sociale, la transformation risque d'alimenter suppressions d'emplois et précarisation.

Digital Networks Act : encore insuffisant sur le plan industriel, stratégique et social pour la CFE-CGC Métallurgie

Les revendications de la CFE-CGC Métallurgie

Pour que le Digital Networks Act devienne un véritable levier au service de l'industrie et de l'emploi en Europe, la CFE-CGC Métallurgie porte plusieurs revendications structurantes :

- Introduire une préférence européenne explicite dans les investissements publics liés aux réseaux et à la connectivité, intégrant non seulement la production mais aussi la R&D, la conception et l'ingénierie réalisées en Europe dans la définition des solutions éligibles.
 - Conditionner la mise en place des règles d'harmonisation du marché à l'existence en Europe d'acteurs capables de rentrer en compétition avec les acteurs mondiaux.
 - Conditionner toute aide publique à des engagements sociaux clairs en matière d'emploi, de formation, de dialogue social et de qualité du travail.
 - Conditionner l'attribution des fréquences radio à des engagements précis, mesurables et auditables en matière d'innovation, de souveraineté technologique européenne et de création ou maintien de l'emploi.
 - Rendre ces engagements transparents et contrôlables, avec une implication formelle des représentants des salariés, disposant d'un droit d'analyse et d'alerte renforcé.
- Mettre en place un pilier social du Digital Networks Act, visant à anticiper les transformations des métiers et à accompagner les salariés tout au long des transitions technologiques.
 - Mettre en œuvre une politique claire et homogène d'exclusion des équipementiers non-européens à risque, à l'image de ce qui est pratiqué aux États-Unis, afin de garantir la sécurité et la souveraineté des infrastructures critiques.
 - Introduire une clause de réciprocité d'accès aux marchés des télécommunications, afin de lutter contre les situations de concurrence non faussée et les fermetures de marchés à l'étranger.
 - Garantir un accès à une énergie compétitive et décarbonée pour les industries télécoms et numériques, condition indispensable à la souveraineté technologique européenne.
 - Renforcer le contrôle des investissements étrangers, afin de soutenir le développement d'une filière industrielle européenne robuste plutôt que de subir des dépendances stratégiques durables.

Pour la CFE-CGC Métallurgie, le **Digital Networks Act** constitue une **étape importante** vers une politique européenne des réseaux plus cohérente. **Mais sans un véritable volet industriel et social**, il risque de reproduire les erreurs du passé : des ambitions stratégiques affichées, mais une réalité marquée par la désindustrialisation, la perte de compétences et la fragilisation des salariés.

La souveraineté numérique européenne ne se décrète pas : **elle se construit par des choix politiques clairs**, en faveur de l'industrie, de l'emploi qualifié et des compétences.

La transition numérique ne peut et ne doit pas se faire au détriment de l'appareil productif européen ni des salariés qui le font vivre.